

# **BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**

**ASSISTANT DE GESTION PME-PMI RCE**

**ASSISTANT DE MANAGER**

**COMMERCE INTERNATIONAL RCE**

**COMMUNICATION**

**COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS**

**MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES**

**NÉGOCIATION ET RELATION CLIENT**

**TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES**

## **ÉCONOMIE-DROIT**

**SESSION 2016**

---

**Durée : 4 heures**

---

**Aucun matériel autorisé.**

**La partie économique est numérotée de la page 2/11 à 5/11**

**Elle est prévue pour être traitée en deux heures**

**La partie juridique est numérotée de la page 6/11 à la page 11/11**

**Elle est prévue pour être traitée en deux heures**

<b>BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - TERTIAIRES</b>		<b>Session 2016</b>
<b>Économie-Droit</b>	<b>16NC-ECODROI</b>	<b>Page 1 sur 11</b>

## PARTIE ÉCONOMIQUE

### La mondialisation : salaires et conditions de travail

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) envisage d'organiser prochainement, pour les entreprises d'Ile-de-France et leurs partenaires étrangers, un colloque sur le thème : « Conditions de travail et salaires dans un contexte de mondialisation ».

Les organisateurs de ce colloque ont choisi de mettre l'accent sur les déterminants de la formation des salaires et sur le concept de « travail décent ».

Madame BAUDOIN, chargée de l'organisation du colloque, vous demande de l'aider à élaborer le dossier documentaire sur lequel elle s'appuiera pour défendre le projet devant le conseil d'administration.

**À l'aide de vos connaissances** et du dossier ci-joint, en veillant à **définir les principaux concepts utilisés** et à exploiter les sources statistiques mises à votre disposition, vous devrez concevoir une note structurée et argumentée. Celle-ci répondra aux consignes ci-dessous :

- 1. Par référence aux déterminants de la formation des salaires, expliquer les disparités salariales en France.**
- 2. Expliquer en quoi le niveau moyen des salaires dans un pays influence dans un premier temps les Investissements Directs à l'Étranger (IDE) entrants et que la présence de Firmes Multinationales (FMN) dans ce même pays agit ensuite sur le niveau et l'évolution des salaires.**
- 3. Montrer en quoi le travail décent présente les caractéristiques d'un bien public mondial et expliquer comment les politiques économiques nationales peuvent contribuer à sa gestion.**

#### Documents :

**Document 1 :** Salaires mensuels moyens nets de prélèvements 2012

(Source : INSEE, France Portrait social, 2015)

**Document 2 :** Productivité apparente et salaires en France

(Conseil d'Analyse Économique en avril 2013)

**Document 3 :** Variation annuelle des salaires réels en %

(Organisation Internationale du Travail – 2014)

**Document 4 :** Les multinationales et les salaires

(L'Observateur de l'OCDE, n°269)

**Document 5 :** Emploi et mondialisation

(L'Observateur de l'OCDE n° 250)

**Document 6 :** Le travail décent, un nouveau bien public mondial

(Rapport intermédiaire au Président de la République)

## Dossier documentaire

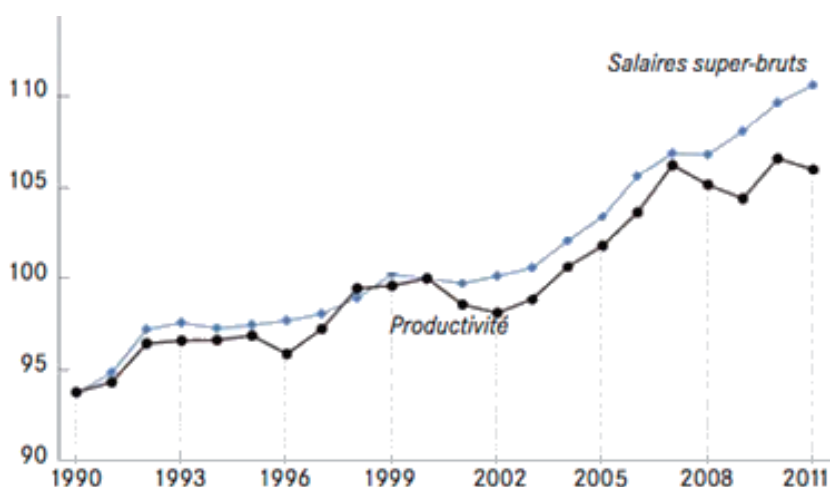
### Document 1 : Salaires moyens nets de prélèvements 2012

Salaires annuels	Ensemble	Hommes	Femmes	Cadres	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
<b>Aude</b>	17 694	19 808	15 533	31 774	13 692	16 905	12 062
<b>Bouches-du-Rhône</b>	21 401	24 366	18 272	38 661	14 939	18 778	12 710
<b>Creuse</b>	17 447	18 804	16 164	27 829	13 931	16 048	13 201
<b>Nord</b>	20 538	23 312	17 469	36 732	14 479	18 360	13 607
<b>Paris</b>	31 030	35 864	26 319	48 269	16 195	19 759	16 184
<b>Hauts-de-Seine</b>	31 040	36 235	26 027	50 046	16 922	20 838	16 649
<b>La Réunion</b>	21 702	22 946	20 256	44 936	16 040	17 566	12 791
<b>France</b>	<b>21 346</b>	<b>24 224</b>	<b>18 363</b>	<b>39 692</b>	<b>14 941</b>	<b>18 283</b>	<b>13 599</b>

Secteur d'activité	Salaires mensuels
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2 663
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 875
Cokéfaction et raffinage	3 485
Construction	1 974
Commerce et réparation	1 962
Transports et entreposage	2 141
Hébergement et restauration	1 590
Activités financières et d'assurance	3 228
Activités immobilières	2 173
<b>Ensemble</b>	<b>2 154</b>

Source : INSEE

### Document 2 : Productivité apparente et salaires en France



Salaires super-brut = salaire brut + charges patronales

Champ : Sociétés non financières et financières.

Source Conseil d'Analyse Économique en avril 2013

### **Document 3 : Variation annuelle des salaires réels en %**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2013	2014
Asie	7,3	7,7	5,1	6,5	6,3	5,4	5,9	6
Economies développés	0,9	1	-0,3	0,8	0,6	-0,5	0,1	0,8
Monde	2,8	3,1	1,2	1,6	2,2	1	2,2	2

Source : Organisation Internationale du Travail – 2014

### **Document 4 : Les multinationales et les salaires**

Les multinationales favorisent-elles vraiment l'emploi et les salaires dans les pays d'accueil, et y améliorent-elles les conditions et les pratiques, ou exercent-elles une emprise excessive sur les pays en développement, avec peu d'espoir de progrès ?

Le seul moyen de répondre sérieusement à cette question est de comparer les pratiques de travail des entreprises locales et celles des sociétés étrangères, comme l'ont fait les auteurs d'une récente étude [...]

Cette étude de l'OCDE montre que, dans l'ensemble, les entreprises multinationales tendent à verser des salaires plus élevés que les entreprises locales, mais cet écart diminue sur des marchés similaires. En général, les salaires moyens des multinationales étrangères sont supérieurs de 40 % à ceux des entreprises locales, [...]. Cette politique de salaires plus élevés tient peut-être à la volonté de réduire autant que possible la rotation des effectifs et de faire baisser les coûts de suivi.

Les multinationales se distinguent des entreprises locales à bien des égards, comme leur taille beaucoup plus importante et leur meilleure productivité. Il se peut donc qu'elles proposent de meilleurs salaires uniquement parce qu'elles préfèrent investir dans des secteurs à forte intensité de capital et faire appel à des travailleurs très qualifiés. Si tel est réellement le cas, il ne faut pas penser pour autant qu'elles rémunèrent de la même façon les travailleurs ayant les mêmes qualifications que ceux qui effectuent des tâches analogues dans d'autres entreprises. [...]

L'IDE et les multinationales ont aussi d'autres retombées positives et négatives, que les auteurs de l'étude examinent, comme l'augmentation de la productivité et des salaires chez les fournisseurs des entreprises à capitaux étrangers.

L'Observateur de l'OCDE, n°269

### **Document 5 : Emploi et mondialisation**

Il n'y a pas si longtemps, la mondialisation était synonyme de force positive, un slogan pour l'union de toutes les nations vers un monde plus sûr, plus propre et plus prospère. Aujourd'hui, elle est pour beaucoup à l'origine de tous les maux, et notamment de la « délocalisation » des emplois vers les pays à bas salaires. [...]

Certains emplois des pays de l'OCDE (dans le secteur industriel notamment) disparaissent à cause de la concurrence internationale grandissante, des implantations à l'étranger ou d'autres pressions exercées par le marché international. [...] Des données provenant d'Amérique du Nord et d'Europe indiquent que 4 à 17 % des délocalisations

d'emplois ou des licenciements sont causés par les échanges et les investissements internationaux. Il y a d'autres coupables : l'obsolescence des technologies, des équipements ou des compétences, ou tout simplement une mauvaise gestion. En outre, il faut reconnaître que l'accroissement des échanges et des investissements internationaux entraîne une nette amélioration, et non une chute, des niveaux de vie. La mondialisation ouvre également de nouveaux marchés et crée des emplois. [...].

La plupart des suppressions d'emplois imputables aux échanges et à l'IDE sont opérées dans les branches où l'avantage comparatif décline, comme l'automobile ou le textile, et où les qualifications deviennent obsolètes en raison de l'évolution des technologies, du vieillissement, de la productivité, etc. [...]

Ces caractéristiques sont associées à des difficultés de reclassement plus aiguës que la moyenne et à des réductions de rémunération plus importantes sur les nouveaux postes.

L'Observateur de l'OCDE n° 250

### **Document 6 : Le travail décent, un nouveau bien public mondial**

On peut résumer le travail décent par quatre ensembles de mots : droits fondamentaux, accès à l'emploi, protection sociale, dialogue social [...]

D'ores et déjà, il est nécessaire de faire apparaître les outils pertinents pour permettre la mise en place effective d'un travail décent. Trois approches complémentaires sont à encourager et à développer :

- une approche par l'éducation et par la lutte contre la pauvreté : il s'agit de sortir des personnes de l'enfermement dans la misère ;
- une approche par la facilitation de l'accès aux outils financiers : il s'agit de rendre possible une initiative ;
- une approche de convergence qui vise à favoriser l'existence d'un socle de protection sociale dans chaque pays [...].

Il est désormais acquis de considérer que l'objet de la gouvernance mondiale est de gérer ce qui est commun à l'ensemble des populations et non pas seulement à tel ou tel État. Dans ce schéma de pensée, l'usage de l'expression « biens publics » s'est répandu.

Le fait qu'un travailleur chinois puisse bénéficier d'un cadre de travail qui corresponde au « travail décent » de l'OIT n'empêche en rien un travailleur français, africain ou américain d'être dans la même situation.

Source : De la mondialisation à l'universalisation : une ambition sociale - Rapport intermédiaire au Président de la République (2010)

## PARTIE JURIDIQUE

La S.A. Clim-Cold est une société spécialisée dans la construction et l'installation d'appareils de climatisation industrielle. Implantée dans les Alpes-Maritimes depuis 2005, l'entreprise est dirigée par Arnaud Vallet, son PDG. Son effectif est de 150 salariés, dont 15 commerciaux et 90 constructeurs - installateurs hautement qualifiés.

Ses principaux clients sont la Marine nationale, les compagnies aériennes mais aussi de très grandes entreprises françaises et internationales. Depuis plusieurs années, l'entreprise a développé des relations commerciales avec des PME. Elle réalise 10 % de son chiffre d'affaires à l'exportation.

Son expérience et la compétence de sa main-d'œuvre pour l'installation des systèmes de climatisation complexes la placent dans les 15 premières sociétés européennes de ce secteur d'activité. Grâce à ses choix stratégiques, la société connaît un accroissement continu de son activité.

Vous êtes assistant(e) au service juridique de la S.A. Clim-Cold. Monsieur Vallet vous confie trois dossiers juridiques.

Vous traiterez ces trois dossiers à partir des annexes et de vos connaissances.

### ANNEXES

**Annexe 1** : Extrait des garanties du contrat d'assurance de la société Clim-Cold

**Annexe 2** : Extraits du code des assurances

**Annexe 3** : Contrat d'assurance et conditions de validité des clauses d'exclusion de garantie

**Annexe 4** : Article L111-1 du code de la propriété intellectuelle (extrait)

**Annexe 5** : Droits d'auteur (service-public.fr)

**Annexe 6** : Le créancier privilégié (service-public.fr)

**Dossier 1 : Analyse d'une situation juridique**  
**La validité d'une clause d'un contrat d'assurance**

La société Clim-Cold dispose d'un parc automobile de 40 véhicules professionnels. Deux types de véhicules sont principalement utilisés par l'entreprise : des véhicules de société utilisés par les commerciaux et des camionnettes et fourgons destinés notamment au transport des équipements de climatisation.

À son retour d'un dépannage, un des techniciens, Pierre, fumait en conduisant. Son véhicule a été entièrement incendié sur le parking de la société dans la nuit du 15 mars 2016. Lors de son passage, l'expert de l'assurance a déterminé qu'une cigarette mal éteinte dans l'habitacle est à l'origine de l'incendie.

**1. Apprécier la possibilité d'une indemnisation du sinistre.**

**Dossier 2 : Rédaction d'une note**  
**Droit d'auteur et univers numérique**

L'entreprise dispose d'un site internet pour communiquer sur ses activités et ses produits. Au terme de nombreuses semaines de réflexion, un groupe de travail mis en place au sein de l'entreprise a réalisé un logo et un sonal ou "jingle", marque sonore musicale destinée à être utilisée dans les publicités, certaines vidéos de l'entreprise, et sur son répondeur. Par ailleurs, le chargé de communication a récemment réalisé des photos de l'entreprise et de certains produits pour les intégrer dans le site internet.

Monsieur Vallet ne connaît pas les règles de protection relatives au droit d'auteur.

**2. Dans une note structurée, présenter à Monsieur Vallet d'une part, les conditions de la protection juridique par le droit d'auteur et d'autre part, les prérogatives attachées aux droits moraux et patrimoniaux conférés par ce droit.**

**Dossier 3 : Analyse d'une situation juridique**  
**Les conséquences des difficultés d'une entreprise cliente**

Depuis 5 ans, la S.A. Clim-Cold a développé des relations commerciales avec la SARL Parup, spécialisée dans la fabrication de biscuits.

Monsieur Vallet vient d'apprendre que le juge en charge du suivi de la procédure collective de la SARL Parup pense que la pérennité de l'entreprise n'est plus envisageable. En effet, le nombre de fournisseurs impayés continue d'augmenter. D'ailleurs, la SARL Parup doit encore la somme de 25 000 € à la S.A. Clim- Cold. Le juge envisage de faire vendre les actifs de la société, constitués principalement des locaux de la SARL.

Monsieur Vallet envisage de récupérer sa créance lors de la vente des locaux professionnels de la SARL Parup.

**3. Apprécier les chances de Monsieur Vallet de récupérer le montant qui lui est dû lors de la vente de l'immeuble de la SARL Parup, client de la SA Clim Cold.**



## Annexes

### Annexe 1 : Extrait des garanties du contrat d'assurance de la société Clim-Cold

<b>Contrat d'assurance entre la</b>		
<b>Société Assur-Tout</b> 24 rue Jean Fabre 06000 Nice	et	<b>Arnaud Vallet,</b> PDG de la SA Clim-Cold 38 Parc d'Activités des Alpes 06 350 Isola
<b>Date de souscription :</b> 02/01/2012		
<b>Durée contrat :</b> un an renouvelable par tacite reconduction		
<b>Objet du contrat :</b> assurance flotte automobile		
<b>Contrat n° 40688774302</b>		
Le présent contrat assure l'ensemble des véhicules de la société Clim-Cold pour les risques suivants :		
<ul style="list-style-type: none"><li>- Responsabilité civile,</li><li>- Incendie,</li><li>- Vol [...].</li></ul>		
<b><u>CONDITIONS GENERALES</u> [...]</b>		
<b>2-b Vol :</b> [...]		
<b>2-c Incendie :</b> En cas de dégât par le feu, nous garantissons le véhicule assuré contre les dommages résultant d'un incendie, de l'action de la foudre, d'explosion [...].		
Clause d'exclusion de garantie incendie automobile : « La garantie incendie de véhicules terrestres à moteur ne couvre pas certains dommages dont la cause serait liée à l'entreprise de façon directe ou indirecte. » [...]		

### Annexe 2 : Extraits du code des assurances

Article L113-1 : Les pertes et les dommages occasionnés par des cas fortuits ou causés par la faute de l'assuré sont à la charge de l'assureur, sauf exclusion formelle et limitée contenue dans la police".

Article L112-4 : [...] Les clauses des polices édictant des nullités, des déchéances ou des exclusions ne sont valables que si elles sont mentionnées en caractères très apparents.

### **Annexe 3 : Contrat d'assurance et conditions de validité des clauses d'exclusion de garantie**

Chaque contrat d'assurance comporte des exclusions de garantie qui prévoient les cas dans lesquels la garantie ne peut pas s'appliquer. Elles doivent répondre à des conditions de fond et de forme.

#### **Formulation de l'exclusion**

##### **Les exclusions de garantie doivent être formelles**

Cela signifie qu'elles doivent être claires, précises, sans ambiguïté aucune. La jurisprudence retient qu'une exclusion de garantie qui implique d'être interprétée est non formelle et qu'elle doit être déclarée inopposable à l'assuré.

##### **Les exclusions de garantie doivent être limitées**

Le législateur veut que la portée ou l'étendue de l'exclusion soit sans incertitude pour que l'assuré sache exactement dans quels cas et dans quelles conditions il n'est pas garanti, c'est-à-dire que son contenu doit être très précis.

##### **Formalisme exigé dans la typographie du contrat : un degré supérieur d'apparence**

Alors que l'article L112-3 du code des assurances dispose que le contrat d'assurance doit être rédigé en caractères apparents, c'est-à-dire ordinaires, l'article L112-4 du code des assurances souligne que certaines clauses comme les clauses d'exclusion ne sont valables que si elles sont mentionnées en caractères très apparents.

Ces dispositions relatives à la typographie des clauses sont d'ordre impératif. Elles permettent d'en assurer la clarté et la lisibilité par l'assuré afin qu'il n'en subisse pas des conséquences défavorables. Selon les professeurs M. Picard et A. Besson, [...] les clauses d'exclusion doivent «sauter aux yeux», de manière à attirer spécialement l'attention de l'assuré (2e Civ., 15 avril 2010). Elles ne doivent pas être mentionnées en caractère ordinaire comme les autres clauses du contrat. Elles doivent se différencier des autres et être écrites en majuscule ou en caractère gras, soulignées ou surlignées en couleur. Les pratiques consistant à réduire systématiquement la taille de la police en minuscule pour les rendre difficile à lire voire impossible, sont également sanctionnées par la jurisprudence.

La conformité à l'article L112-4 du Code des Assurances et du caractère «très apparent» est appréciée souverainement par les juges du fond et contrôlé par la Cour de Cassation. [...]

Les exclusions qui ne figurent pas en caractères très apparents sont réputées non écrites comme une clause abusive. Le contrat reste valable, il est simplement amputé de la stipulation litigieuse. Toutefois, cette nullité ne peut être soulevée que par les parties au contrat.

Source : [www.argusdelassurance.com](http://www.argusdelassurance.com)

#### **Annexe 4 : Article L111-1 du code de la propriété intellectuelle (extrait)**

L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.

Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...].

#### **Annexe 5 : Droits d'auteur**

Le droit d'auteur, qui porte sur les œuvres de l'esprit (écrits, photos, partitions, logiciels, etc.) confère à l'auteur un droit de propriété exclusif sur sa création, aussi bien en matière de droits moraux (divulcation, par exemple) que patrimoniaux (droit d'exploitation de l'œuvre : représentation, reproduction ou adaptation). Si le droit d'auteur s'applique dès la naissance de l'œuvre, la protection qu'il apporte suppose d'en prouver l'existence. (...) Ces créations ne sont protégées que pour autant qu'elles sont originales. (...)

Source : <https://www.service-public.fr>

#### **Annexe 6 : Le créancier privilégié**

Un créancier peut être privilégié :

- soit parce qu'il dispose d'une garantie que lui a consentie son débiteur ou qu'il a obtenue en justice,
- soit parce que la loi le fait bénéficier d'un privilège en raison de sa qualité : les principaux créanciers privilégiés sont les salariés, le Trésor public, les organismes sociaux, les créanciers bénéficiant du privilège de conciliation lorsqu'une procédure collective est ouverte après cette conciliation, etc.

Source : <https://www.service-public.fr>